



SIVOS SAINT AULAYE



Les inscriptions se feront à la mairie de **PARCOUL**

Les MARDI de 14 h à 18 h 30 et les SAMEDI de 9 h à 12 h 30

Du 14 juin au 12 juillet

Après le 20 juillet 2022, 15 € de frais d'inscription seront demandés

Pièces obligatoires pour obtenir une carte de bus :

- **Une photo d'identité de l'élève (format 3.5 x 4.5 cm)**
- La copie intégrale de l'avis d'imposition 2021 (sur les revenus 2020) du représentant légal où figurent les parts correspondant aux enfants inscrits (à défaut le tarif de la tranche 5 s'applique)
- Le règlement (tarif ci-dessous) par enfant en espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public

La participation financière du SIVOS permet à chaque famille concernée de bénéficier d'une réduction du coût de la carte de transport.

Tranche de quotient familial	1	2	3	4	5
Quotient familial mensuel	0 A 450 €	451 € A 650 €	651 € A 870 €	871 € A 1250 €	> A 1250 €
Tarif annuel de la carte pour les habitants des communes adhérentes	10 €	25 €	33 €	33 €	33 €
Tarif annuel de la carte pour les habitants des communes non adhérentes	30 €	51 €	81 €	114 €	150 €
Navette Regroupements Pédagogiques Intercommunaux	30 €	X	X	X	x

Réduction de tarif pour fratrie : réduction de 30 % pour le 3^{ème} enfant, réduction de 50 % pour le 4^{ème} enfant.

Tranche quotient	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
1	10 €	10 €	7 €	5 €
2	25 €	25 €	17.50 €	12.50 €
3,4 ou 5	33 €	33 €	23.10 €	16.50 €

Les communes adhérentes au Syndicat Scolaire sont PARCOUL-CHENAUD, ECHOURGNAC, LA JEMAYE-PONTEYRAUD, LA ROCHE CHALAIS, SAINT AULAYE-PUYMANGOU, SAINT PRIVAT EN PERIGORD, SAINT VINCENT JALMOUTIERS, SERVANCHES.

Dès la rentrée 2022, la Région met en place un système de billettique sur tous les véhicules affectés au transports scolaires.

A ce titre, chaque élève devra être détenteur d'un titre de transport magnétique pour une validation à la montée dans le véhicule.

Il n'y aura plus de carte papier, les cartes magnétiques seront adressées directement aux familles par un prestataire de la région après activation de leurs droits.